



Communiqué de presse

11 juin 2026

Décisions de politique monétaire

Le Conseil des gouverneurs entend mener sa politique monétaire de façon à assurer la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. Conformément à cet engagement, il a décidé ce jour d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base. La guerre au Moyen-Orient génère des pressions sur l'inflation, et la décision de relever les taux directeurs est robuste à un ensemble de scénarios évaluant l'évolution possible du choc et ses répercussions potentielles sur les perspectives à moyen terme pour la zone euro.

Selon le scénario de référence des dernières projections macroéconomiques des services de l'Eurosystème, l'inflation totale devrait s'établir en moyenne à 3,0 % en 2026, 2,3 % en 2027 et 2,0 % en 2028. S'agissant de l'inflation hors énergie et produits alimentaires, le scénario de référence table sur une hausse moyenne de 2,5 % en 2026 et 2027, et 2,2 % en 2028. Par rapport aux projections de mars, les services de l'Eurosystème ont revu à la hausse leur projection de référence pour l'inflation en 2026 et 2027, en raison d'une trajectoire plus élevée des prix de l'énergie, qui, dans une certaine mesure, devrait alimenter la hausse des prix des produits alimentaires, des biens et des services. Le scénario de référence anticipe une croissance économique moyenne de 0,8 % en 2026, 1,2 % en 2027 et 1,5 % en 2028. Cela représente une révision à la baisse pour 2026 et 2027, reflétant des effets plus prononcés de la guerre sur les marchés des matières premières, les revenus réels et la confiance.

Les perspectives demeurent incertaines, avec des risques haussiers pour l'inflation et des risques baissiers pour la croissance économique. Les implications complètes de la guerre pour l'inflation et la croissance à moyen terme dépendront de l'intensité et de la durée du choc sur les prix de l'énergie, ainsi que de l'ampleur de ses effets indirects et de second tour. Cette incertitude se reflète également dans le large éventail de résultats concernant l'inflation et la croissance dans les scénarios illustratifs élaborés et mis à jour par les services de l'Eurosystème. Ces scénarios seront publiés avec les projections macroéconomiques sur le site internet de la BCE.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition de citer la source.

Avec la décision prise ce jour, le Conseil des gouverneurs reste en bonne position pour faire face à l'incertitude provoquée par la guerre. Il surveillera de près la situation et suivra une approche s'appuyant sur les données pour définir, réunion par réunion, l'orientation appropriée de la politique monétaire. Plus particulièrement, les décisions du Conseil des gouverneurs relatives aux taux directeurs seront fondées sur son évaluation des perspectives d'inflation et des risques qui les entourent, compte tenu des données économiques et financières disponibles, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière.

Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base. En conséquence, les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal seront relevés à respectivement 2,25 %, 2,40 % et 2,65 % à compter du 17 juin 2026.

Programme d'achats d'actifs et programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Les portefeuilles du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) et du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) se contractent à un rythme mesuré et prévisible, car l'Eurosystème ne réinvestit plus les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance.

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme et pour préserver la bonne transmission de la politique monétaire. En outre, l'instrument de protection de la transmission est disponible pour lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone euro, ce qui permettra au Conseil des gouverneurs de remplir plus efficacement son mandat de maintien de la stabilité des prix.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 45 (heure d'Europe centrale).

Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.